



Séance du 24 juin 2024
Délibération n° 2024-6-36

Délibération : TARIFS DE CANTINE 2024 / 2025

Date de la convocation : 17 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15 - Présents : 12 - Procurations : 2 - Votes : 14

L'an deux mil vingt quatre

Le lundi vingt-quatre juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, LE MERRER Aurélie, LE ROY Renaud.

Etaient absents et excusés : NICOLLE Philippe (Procuration à ROPERS Daniel), CLECH Marie (Procuration à MOREAU Sandrine), LE TREUST Nathalie.

Secrétaire de Séance : Pierre COISNE.

TARIFS DE CANTINE 2024 / 2025

Pour l'année scolaire 2023-2024, les tarifs suivants avaient été établis comme suit :

- Carte mensuelle : 40 €
- Ticket journalier : 3.20 €
- Prix du repas pour le personnel communal et les enseignants : 5.25 €

La commission des finances réunie le 17 juin émet un avis favorable au maintien de ces propositions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **EMET** un avis favorable au maintien de ces tarifs pour l'année scolaire 2024/2025.

Le Maire,

Daniel ROPERS



Séance du 24 juin 2024
Délibération n° 2024-6-37

Délibération : TARIFS DE GARDERIE 2024 / 2025

Date de la convocation : 17 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15 - Présents : 12 - Procurations : 2 - Votes : 14

L'an deux mil vingt quatre

Le lundi vingt-quatre juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, LE MERRER Aurélie, LE ROY Renaud.

Etaient absents et excusés : NICOLLE Philippe (Procuration à ROPERS Daniel), CLECH Marie (Procuration à MOREAU Sandrine), LE TREUST Nathalie.

Secrétaire de Séance : Pierre COISNE.

TARIFS DE GARDERIE 2024 / 2025

Pour l'année scolaire 2023-2024, les tarifs suivants avaient été votés comme suit pour la garderie :

- La demi-heure de 7h30 à 9h00 : 0.65 €
- La demi-heure de 16h30 à 18h30 : 0.65 €
- Le goûter : 0.50 €

La commission des finances réunie le 17 juin émet un avis favorable au maintien de ces propositions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **EMET** un avis favorable au maintien de ces tarifs pour l'année scolaire 2024/2025.

Le Maire,

Daniel ROPERS



Séance du 24 juin 2024
Délibération n° 2024-6-37

Délibération : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Date de la convocation : 17 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15 - Présents : 12 - Procurations : 2 - Votes : 14

L'an deux mil vingt quatre

Le lundi vingt-quatre juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, LE MERRER Aurélie, LE ROY Renaud.

Etaient absents et excusés : NICOLLE Philippe (Procuration à ROPERS Daniel), CLECH Marie (Procuration à MOREAU Sandrine), LE TREUST Nathalie.

Secrétaire de Séance : Pierre COISNE.

PARTICIPATION AUX FRAIS
DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Une délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2003 concerne la participation des communes dont les enfants fréquentent l'école publique de Pléhédél. Une participation est demandée aux communes ne possédant pas d'école publique.

Pour l'année 2022/2023, cette participation avait été maintenue à 500 €uros par délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2023. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de la participation pour l'année scolaire 2023/2024 qui se termine.

La commission des finances réunie le 17 juin émet un avis favorable au maintien de cette proposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **EMET** un avis favorable au maintien de cette participation de 500 euros pour l'année scolaire 2023/2024.

Le Maire,

Daniel ROPERS



Séance du 24 juin 2024
Délibération n° 2024-6-39

Délibération : PROGRAMME DE VOIRIE 2024

Date de la convocation : 17 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15 - Présents : 12 - Procurations : 2 - Votes : 14

L'an deux mil vingt quatre

Le lundi vingt-quatre juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, LE MERRER Aurélie, LE ROY Renaud.

Etaient absents et excusés : NICOLLE Philippe (Procuration à ROPERS Daniel), CLECH Marie (Procuration à MOREAU Sandrine), LE TREUST Nathalie.

Secrétaire de Séance : Pierre COISNE.

PROGRAMME VOIRIE 2024

Un marché à bons de commande sur 3 ans a été soumis à appel d'offres concernant le programme de voirie 2024/2026. L'offre de l'entreprise Colas a été retenue et la commission de voirie s'est réunie pour valider le programme de 2024, il s'agit des secteurs :

- de Poul ar Ranet : de la voie communale n° 25 de la RD 54 au carrefour de Kernevez.
- du chemin de Runtury : du carrefour de Prat Morin jusqu'au carrefour avec la RD 79.

Le devis s'élève à 73 721.64 € Euros TTC.

La somme prévue au Budget Primitif 2024 est de 67 500 € et donc inférieure au montant nécessaire à la réalisation du programme, une décision modificative est donc nécessaire :

Article 2315 / opération 10004 : + 6 500 €

Article 2315 / opération 10016 : - 6 500 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- **APPROUVE** ce programme voirie 2024 pour un montant de 73 721.64 Euros TTC,
- **DIT** que les crédits sont prévus à l'article 2315 opération 10004.

Le Maire,
Daniel ROPERS



Séance du 24 juin 2024
Délibération n° 2024-6-40

**Délibération : CHOIX DES ENTREPRISES
RUES DE CORNOUAILLE ET DE LA GOËLETTE**

Date de la convocation : 17 juin 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 12 - Procurations : 2 - Votes : 14

L’an deux mil vingt quatre
Le lundi vingt-quatre juin
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, LE MERRER Aurélie, LE ROY Renaud.

Etaient absents et excusés : NICOLLE Philippe (Procuration à ROPERS Daniel), CLECH Marie (Procuration à MOREAU Sandrine), LE TREUST Nathalie.

Secrétaire de Séance : Pierre COISNE.

**CHOIX DES ENTREPRISES POUR L’AMENAGEMENT
DES RUES DE CORNOUAILLE ET DE LA GOELETTE**

Un appel d’offres a été lancé pour choisir les entreprises qui réaliseront les travaux d’aménagement des rues de Cornouaille et de la Goëlette. 2 lots ont été déterminés : Voirie et aménagement paysager et 2 tranches ont été définies : Une tranche ferme sur les 2 rues et une tranche optionnelle sur la partie de la rue de la Goëlette qui va du carrefour à la mairie.

Lot 1 - Voirie : 3 entreprises ont déposé une offre :

	EUROVIA	COLAS	ARMOR TP
Rue de Cornouaille	539 560,55 €	593 646,15 €	613 143,12 €
Rue de la Goëlette	301 744,07 €	328 314,19 €	352 520,52 €
Total Tranche ferme TTC	841 304,62 €	921 960,34 €	965 663,64 €
Rue de la Goëlette	94 694,16 €	112 986,41 €	110 628,24 €
Total Tranche optionnelle TTC			
TOTAL GENERAL	935 998,78 €	1 034 946,75 €	1 076 291,88 €



Séance du 24 juin 2024
Délibération n° 2024-6-40

Lot 2 - Aménagement paysager : 3 entreprises ont déposé une offre :

	ID VERDE	JO SIMON	SPARFEL - TERRIDEAL
Rue de Cornouaille	99 147,34 €	89 935,46 €	108 837,43 €
Rue de la Goëlette	66 747,48 €	59 192,62 €	83 212,73 €
Total Tranche ferme TTC	165 894,82 €	149 128,08 €	192 050,16 €
Rue de la Goëlette	15 629,71 €	12 172,26 €	14 333,42 €
Total Tranche optionnelle TTC			
TOTAL GENERAL	181 524,53 €	161 300,34 €	206 383,58 €

Dans un premier temps, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 juin 2024 pour étudier les offres parvenues dans le cadre de ce marché. Dans le cadre de l'analyse des dossiers, le prix des prestations représentait 60 % de la note finale, 30 % pour la valeur technique et 10% pour les délais d'exécution. Les propositions d'EUROVIA et de Jo SIMON sont les mieux disantes, soit un total de 1 097 299.12 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- **APPROUVE** le choix de l'entreprise Eurovia concernant la voirie pour un montant de **935 998.78 €uros TTC** et l'entreprise Jo SIMON concernant l'aménagement paysager pour un montant de **161 300.34 €uros TTC**.
- **DIT** que les crédits seront prévus à l'article 2315 opération 10016.

Le Maire,
Daniel ROPERS



Séance du 24 juin 2024
Délibération n° 2024-6-41

Délibération : TOITURE DES SERVICES TECHNIQUES

Date de la convocation : 17 juin 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 12 - Procurations : 2 - Votes : 14

L’an deux mil vingt quatre
Le lundi vingt-quatre juin
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, LE MERRER Aurélie, LE ROY Renaud.

Etaient absents et excusés : NICOLLE Philippe (Procuration à ROPERS Daniel), CLECH Marie (Procuration à MOREAU Sandrine), LE TREUST Nathalie.

Secrétaire de Séance : Pierre COISNE.

TOITURE DES SERVICES TECHNIQUES

La toiture de l’ancien bâtiment des services techniques fuit, il est nécessaire de la remplacer. Plusieurs entreprises ont été contactées et 4 devis ont été établis :

	TURMEL France	KERENT Couvertures	BREIZH TOIT	DRONIOU Couverture
TOTAL TTC	22 456,07 €	33 674,30 €	21 750,31 €	40 492,99 €
	gouttières alu			

La Commission des finances réunie le 17 juin a émis un avis favorable pour l’entreprise Turmel avec la variante gouttières alu, de plus, l’entreprise la moins-disante ne prévoit pas de translucides.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité de ses membres présents,

- **APPROUVE** le choix de l’entreprise TURMEL pour un montant de **22 456.07 euros TTC**.
- **DIT** que les crédits seront prévus à l’article 2158 opération 23.

Le Maire,
Daniel ROPERS



Séance du 24 juin 2024
Délibération n° 2024-6-42

Délibération : RENOVATION DU TERRAIN DE TENNIS

Date de la convocation : 17 juin 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 12 - Procurations : 2 - Votes : 14

L'an deux mil vingt quatre
Le lundi vingt-quatre juin
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, LE MERRER Aurélie, LE ROY Renaud.

Etaient absents et excusés : NICOLLE Philippe (Procuration à ROPERS Daniel), CLECH Marie (Procuration à MOREAU Sandrine), LE TREUST Nathalie.

Secrétaire de Séance : Pierre COISNE.

RENOVATION DU TERRAIN DE TENNIS

L'ancien terrain de tennis nécessite une sérieuse remise en état et plusieurs entreprises ont été contactées, 3 devis ont été établis :

	SAS Patrick POISSON	SARL SOLS TECH	TSE
TOTAL TTC	48 713,76 €	50 241,12 €	23 062,80 €
	Enrobé	Béton poreux	Reprise fissures

La Commission des finances réunie le 17 juin a émis un avis favorable à l'entreprise Sols Tech, la seule qui a répondu à la demande de béton poreux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- **APPROUVE** le choix de l'entreprise SOLS TECH pour un montant de **50 241.12 euros TTC**.
- **DIT** que les crédits seront prévus à l'article 2315 opération 10018.

Le Maire,
Daniel ROPERS



Séance du 24 juin 2024
Délibération n° 2024-6-43

Délibération : MATERIEL AUDIO-VIDEO

Date de la convocation : 17 juin 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 12 - Procurations : 2 - Votes : 14

L’an deux mil vingt quatre
Le lundi vingt-quatre juin
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, LE MERRER Aurélie, LE ROY Renaud.

Etaient absents et excusés : NICOLLE Philippe (Procuration à ROPERS Daniel), CLECH Marie (Procuration à MOREAU Sandrine), LE TREUST Nathalie.

Secrétaire de Séance : Pierre COISNE.

MATERIEL AUDIO-VIDEO

La salle des fêtes n’est pas équipée de matériel vidéo et l’ancien matériel audio ne fonctionne plus correctement. Plusieurs sociétés ont été contactées, 3 devis ont été établis :

	Excel Audio	Loops	Spectaculaires
TOTAL TTC	6 336,18 €	6 074,40 €	7 201,56 €

La Commission des finances réunie le 17 juin a émis un avis favorable à la proposition de la société la moins-disante Loops.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité de ses membres présents,

- **APPROUVE** le choix du matériel proposé par la société Loops pour un montant de **6 074.40 €uros TTC**.
- **DIT** que les crédits seront prévus à l’article 2158 opération 48.

Le Maire,
Daniel ROPERS



Séance du 24 juin 2024
Délibération n° 2024-6-44

Délibération : MOBILIER SALLE DES FETES

Date de la convocation : 17 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15 - Présents : 12 - Procurations : 2 - Votes : 14

L'an deux mil vingt quatre

Le lundi vingt-quatre juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, LE MERRER Aurélie, LE ROY Renaud.

Etaient absents et excusés : NICOLLE Philippe (Procuration à ROPERS Daniel), CLECH Marie (Procuration à MOREAU Sandrine), LE TREUST Nathalie.

Secrétaire de Séance : Pierre COISNE.

MOBILIER SALLE DES FETES

La salle des fêtes est équipée de mobilier vétuste et insuffisant. Plusieurs sociétés ont été contactées, 3 devis ont été établis :

	Ouest Collectivités/ Chaises Jumbo et tables TYM	Challenger / Chaises hortensia et tables onagre	Challenger / Chaises périlla et tables géranium	COMAT et VALCO / Chaises louisiana et tables polyéthylène
200 chaises	5 270,00 €	5 600,00 €	7 000,00 €	3 000,00 €
4 chariots pour chaises	1 493,36 €	3 diables gratuits	gratuit (2)	
plus value roues sol sensible	gratuit			
Eco-contribution	136,64 €	112,00 €	146,00 €	98,00 €
50 tables	10 283,50 €	9 510,00 €	5 795,00 €	3 000,00 €
5 chariots pour tables	1 972,80 €	gratuit (3)	gratuit (5)	
plus value roues sol sensible	gratuit			
plus value ridelles latérales	gratuit			
Eco-contribution	193,70 €	136,50 €	202,50 €	93,00 €
Total HT	19 350,00 €	15 358,50 €	13 143,50 €	6 191,00 €
Total TTC	23 220,00 €	18 430,20 €	15 772,20 €	7 429,20 €



Séance du 24 juin 2024
Délibération n° 2024-6-44

La Commission des finances réunie le 17 juin a émis un avis favorable à la proposition de la société Ouest Collectivités qui a proposé du matériel de meilleure qualité au vu des nombreuses manipulations qu'implique une salle des fêtes. Il a mis à disposition du mobilier afin d'apprécier la qualité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- **APPROUVE** le choix du matériel proposé par la société Ouest Collectivités pour un montant de **23 220 €uros TTC**.
- **DIT** que les crédits seront prévus à l'article 2184 opération 48.

Le Maire,
Daniel ROPERS



Séance du 24 juin 2024
Délibération n° 2024-6-45

Délibération : ACHAT DE BUTS DE FOOTBALL

Date de la convocation : 17 juin 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 12 - Procurations : 2 - Votes : 14

L’an deux mil vingt quatre
Le lundi vingt-quatre juin
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, LE MERRER Aurélia, LE ROY Renaud.

Etaient absents et excusés : NICOLLE Philippe (Procuration à ROPERS Daniel), CLECH Marie (Procuration à MOREAU Sandrine), LE TREUST Nathalie.

Secrétaire de Séance : Pierre COISNE.

ACHAT DE BUTS DE FOOTBALL

Dans le cadre de la commission de classement des terrains de foot, il a été demandé le remplacement de 4 buts de foot (2 sur chaque terrain). Plusieurs sociétés ont été contactées, 3 devis ont été établis :

	SPARFEL	TVM DISTRI	INTERSPORT
TOTAL TTC	12 493,80 €	5 965,68 €	6 021,10 €

La Commission des finances réunie le 17 juin a émis un avis favorable à la proposition d’Intersport qui répond le mieux à la demande.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité de ses membres présents,

- **APPROUVE** le choix du matériel proposé par Intersport pour un montant de **6 021.10 Euros TTC**.
- **DIT** que les crédits seront prévus à l’article 2188 opération 23.

Le Maire,
Daniel ROPERS



Séance du 24 juin 2024
Délibération n° 2024-6-46

Délibération : SUBVENTION COURSE CYCLISTE

Date de la convocation : 17 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15 - Présents : 12 - Procurations : 2 - Votes : 14

L'an deux mil vingt quatre

Le lundi vingt-quatre juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, LE MERRER Aurélie, LE ROY Renaud.

Etaient absents et excusés : NICOLLE Philippe (Procuration à ROPERS Daniel), CLECH Marie (Procuration à MOREAU Sandrine), LE TREUST Nathalie.

Secrétaire de Séance : Pierre COISNE.

SUBVENTION COURSE CYCLISTE

Il est prévu d'organiser une course cycliste en préambule des festivités du pardon le jeudi 1er Août 2024. L'entente cycliste de Paimpol prend en charge l'organisation technique. Il est proposé de verser une subvention de participation de 1 790 € à cette organisation qui comprend les droits d'organisation, l'animateur et le véhicule, les arbitres, la sono, les dossards et les frais de sécurité.

La Commission des finances réunie le 17 juin a émis un avis favorable au versement d'une subvention de participation de 1 790 € à cette association et à la prise en charge des bouquets de fleurs (120 €).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- **APPROUVE** le choix de verser une subvention de **1 790 €uros** pour la course cycliste du 1^{er} août 2024,
- **DIT** que les crédits seront prévus à l'article 65748.

Le Maire,
Daniel ROPERS



Séance du 24 juin 2024
Délibération n° 2024-6-46

Délibération : RECRUTEMENT D'UN AGENT

Date de la convocation : 17 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15 - Présents : 12 - Procurations : 2 - Votes : 14

L'an deux mil vingt quatre

Le lundi vingt-quatre juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, LE MERRER Aurélia, LE ROY Renaud.

Etaient absents et excusés : NICOLLE Philippe (Procuration à ROPERS Daniel), CLECH Marie (Procuration à MOREAU Sandrine), LE TREUST Nathalie.

Secrétaire de Séance : Pierre COISNE.

RECRUTEMENT D'UN AGENT

Un Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe va faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} décembre 2024. Un appel à candidature d'un agent polyvalent va être lancé pour son remplacement.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mr Le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour ce recrutement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- **DECIDE** d'effectuer les démarches pour procéder au recrutement d'un agent polyvalent,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à effectuer un appel à candidatures sur emploi-territorial.fr

Le Maire,
Daniel ROPERS



Séance du 24 juin 2024
Délibération n° 2024-6-48

Délibération : DIA

Date de la convocation : 17 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15 - Présents : 12 - Procurations : 2 - Votes : 14

L'an deux mil vingt quatre

Le lundi vingt-quatre juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, LE MERRER Aurélie, LE ROY Renaud.

Etaient absents et excusés : NICOLLE Philippe (Procuration à ROPERS Daniel), CLECH Marie (Procuration à MOREAU Sandrine), LE TREUST Nathalie.

Secrétaire de Séance : Pierre COISNE.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Par délibération en date du 29 juin 2020, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à la délégation du Maire pour exercer le droit de préemption.

Le Maire doit rendre compte des actes qu'il a accomplis en vertu de la délégation, aux termes de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, « à chaque réunion obligatoire du conseil municipal ».

Monsieur Le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption dont bénéficie la commune pour la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

DIA N° 7/2024 – 2 Rue du Dr Mahé – (parcelles A 726 – 854 -1343) – Propriété CLECH

Le Maire,
Daniel ROPERS



Séance du 24 juin 2024
Délibération n° 2024-6-49

Délibération : REALISATION D'UN PUMPTRACK

Date de la convocation : 17 juin 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 12 - Procurations : 2 - Votes : 14

L'an deux mil vingt quatre
Le lundi vingt-quatre juin
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, LE MERRER Aurélie, LE ROY Renaud.

Etaient absents et excusés : NICOLLE Philippe (Procuration à ROPERS Daniel), CLECH Marie (Procuration à MOREAU Sandrine), LE TREUST Nathalie.

Secrétaire de Séance : Pierre COISNE.

REALISATION D'UN PUMPTRACK

	CG Concept	Hurricane Tracks			BIKE SOLUTIONS
Surface d'enrobé	535 m ²	700 m ²	1000 m ²	1200 m ²	
Emprise au sol		2000 m ²	2500 m ²	3000 m ²	1850 à 2100 m ²
Prix TTC	114 669,36 €	179 544,00 €	239 820,00 €	299 718,00 €	186 000,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- **APPROUVE** le choix de l'installation proposée par CG Concept pour un montant de **114 669.36 euros TTC**.
- **DIT** que les crédits seront prévus à l'article 2315 opération 10018.

Le Maire,
Daniel ROPERS